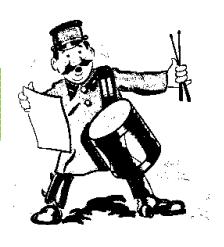
Lou Tambourinaïre



Bulletin Municipal N° 200 – AVRIL 2023



Ah le mois d'avril....

C'est Pâques, le printemps, notre énergie en hausse et la garde-robe qui s'allège

Et promis, ce n'est pas un poisson!

Sommaire

LE MOT DU MAIRE	3
CONSEIL MUNICIPAL	4 à 10
INFORMATIONS PRATIQUES MAIRIE	10
NOS HABITANTS	11
INFORMATIONS IMPORTANTE	11 et 12
AGENDA 30	13 à 15
INFORMATIONS DIVERSES	16 à 18
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	19
LA VIE ASSOCIATIVE	19
CALENDRIER	20
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	27 et 28
PERMANENCES DES ORGANISMES	30
Liste des commerçants, artisans et professions libérales	31
Mémento des numéros utiles et messes	32
BULLETIN RÉPONSE	33

<u>Rédaction</u>: Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Laure BOURDÉ, Michelle PENNEC-PEYRIE, Amélie MAILLET.

<u>Tirages</u>: Mairie de FAUX

<u>Distribution</u>: Les Élus



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers amis.

Notre pays voit le mois d'avril arriver avec les mêmes préoccupations que celles du mois de mars. La crise sociale liée à la réforme des retraites est synonyme de grèves, de manifestations, de pénuries d'essence. Cela entraine, pour beaucoup, des difficultés matérielles et des tensions psychologiques. Je souhaite apporter tout mon soutien à ceux qui subissent ces problèmes de façon frontale, ou par les conséquences de cette situation.

Même si le contexte national ne porte guère à l'optimisme, nous souhaitons maintenir à Faux la joie de vivre. Pour cela, et comme je l'ai dit à plusieurs reprises, il en va du comportement de chacun et du respect des règles de vie en société.

Notre commune poursuit sa route alors que nous arrivons à mi-parcours de notre mandat. Une inauguration en cours d'année vous sera proposée afin que nous puissions partager avec vous les avancées de notre commune. Nous serons heureux de recueillir vos retours et vos suggestions.

Les travaux du local médical étant terminés, nous venons de le mettre à disposition des infirmières pour vous accueillir dans de bonnes conditions.

La rénovation du réseau d'eau, Route de la Jasse, avance et permettra aux riverains une meilleure qualité du service en eau avec une pression suffisante.

La couverture du réseau de la fibre s'étoffe sur la commune et progresse rapidement, pour une disponibilité conforme aux prévisions.

Nous allons être amenés à voter notre budget pour 2023, et nous souhaitons, comme les années passées, rester très prudents dans un contexte énergétique tendu. Et nous souhaitons de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la 16éme année consécutive et garder l'endettement stable.

Tout cela est rendu possible grâce au travail quotidien des agents et des élus de la commune à votre service, et attentifs à bien gérer le budget de la commune.

L'identité de Faux, c'est le bonheur de vivre, le partage, la générosité et la fraternité. Ces mois d'hiver n'ont fait que confirmer qu'il fait bon vivre dans notre commune. Tout cela grâce à l'engagement du monde associatif qui de nouveau se conforte.

Nous venons de le vivre pleinement avec plusieurs évènements réussis, et de nombreux autres programmés. Je vous invite plus que jamais à faire vivre nos associations, en vous engageant au sein de celles-ci. La diversité des activités offertes doit vous permettre de trouver votre bonheur.

Je finirais cet édito sur une citation d'Albert Schweitzer : « Le bonheur est la seule chose qui se double si on le partage »



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2023

Le dix-huit janvier deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, DELPECH Jean-Michel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark

Absents représentés : AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DEMBRI Kamel

Absente excusée : HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 21/12/2022 est validé par 14 voix.

Il est nécessaire de remplacer la phrase : La commission propose de retenir les heures de fonctionnements suivants :

Allumage: Hiver 22h30 été 23h30 Extinction: 6h

Par La commission propose de retenir les heures de fonctionnements suivants :

Extinction: Hiver 22h30 été 23h30 Allumage: 6h

Mr le maire demande le rajout de 2 points à l'ordre du jour :

10) Actualisation des plans de financement pour les demandes de subventions :

« Point de vente boulangerie et pâtisserie »,

11) Actualisation des plans de financement pour les demandes de subventions :

Éclairage public – « Modernisation éclairage public »

Le conseil autorise ces rajouts par 14 voix.

Ordre du jour :

- 1) Redevance incitative pour la collectivité (gestion des déchets dans bâtiments communaux, manifestations...),
- 2) Bail du salon de coiffure révision charges locatives diverses,
- 3) Demande de subvention pour un séjour scolaire école élémentaire de Lalinde,
- 4) Contingents incendie communaux proposition de protocole de versement par échéance,
- 5) Adhésion de 7 communes supplémentaires de la CAB au SMAEP COTEAUX POURPRES et modification des statuts,
- 6) Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune,
- 7) Demande de subvention Leader « La Halle marchande »,
- 8) Projet Construction d'un bâtiment de stockage communal et point de vente boulangerie pâtisserie,
- 9) Dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente,
- 10) Actualisation des plans de financement pour les demandes de subventions :
 - « Point de vente boulangerie et pâtisserie »,
- 11) Actualisation des plans de financement pour les demandes de subventions :
 - « Éclairage public « Modernisation éclairage public ».

Informations diverses

1) Redevance incitative pour la collectivité (gestion des déchets dans bâtiments communaux, manifestations...)

Mr le maire présente les tarifs du SMD3 pour les collectivités pour 2023.

Abonnement 82.00€

Forfait d'ouvertures (16 ouvertures par an) : 83,50€ (soit 5,22€ par ouverture)

Ouverture supplémentaire 5,22€

La phrase accompagnant le document du SMD3 en cas de pluralité de points de production n'est pas compréhensible car elle affirme qu'une seule facturation aura lieu en cas de pluralité de points et que chaque point sera facturé!

L'abonnement est moins cher que pour les particuliers car il ne donne pas droit à des passages en déchetteries. Les prix ne sont pas assujettis à la TVA.

Les apports en déchetteries sont facturés aux coûts suivants et sont soumis à 20% de TVA :

 Déchets verts
 8,05€HT/m 3

 Inertes
 8,00€HT/m 3

 Bois
 10,10€HT/m 3

 Tout-venant
 32,78€HT/m 3

 Sac de PSE
 5,00€HT/m 3

 Déchets diffus spéciaux
 0,66€HT/kg

 Métaux et cartons
 gratuit

Une interrogation demeure sur l'estimation du volume apporté en déchetterie : comment sera-t 'il réalisé ?

La réflexion des élus porte sur l'ensemble des poubelles positionnées sur la commune, gérées par nos employés et dont certaines sont mal utilisées.

Pour faciliter cette gestion et donc le tri par les utilisateurs il est proposé :

<u>PLACE DU FOIRAIL</u>: positionner poubelles de tri NOIR (déchets ultimes) JAUNE (déchets recyclable) et VERRE avec une signalétique adaptée (proposition de Mme GACHET-MORAND pour que les enfants de l'école élaborent cette signalétique).

CHEMIN BLANC: maintien d'une poubelle noire près du point de pique-nique

<u>LAVOIR</u>: maintien d'une poubelle noire

STADE: maintien d'une poubelle noire

CIMETIÈRE : modification importante qui nécessite une signalétique forte

1 BAC : DÉCHETS VERTS => COMPOSTABLE 1 BAC : DÉCHETS JAUNE => RECYCLABLES TOUS LE RESTE DOIT ÊTRE REMPORTÉ

Faire le point avec les associations pour valider les fonctionnements proposés par la commission association.

Vérifier à l'école la carte utilisée pour ouvrir les containers (normalement il doit s'agir d'une carte de la CCPSP)

Intérêt d'utiliser un broyeur de végétaux pour éviter de payer le coût du dépôt de déchets verts en déchetterie

Remarques sur les déjections canines NON RAMASSÉES trop nombreuses et présentes même sur le terrain de foot- merci pour les enfants!

Nécessité déjà évoquée de poser un « groom » pour la porte des WC des préfabriqués au stade ainsi qu'une minuterie pour l'éclairage et la suppression du chauffage. Le local est trop souvent laissé porte ouverte, lumière allumée et chauffage en fonctionnement!

Le conseil municipal valide ces propositions par 14 voix

2) Bail du salon de coiffure - révision charges locatives diverses,

En plus du loyer, 20 € étaient facturées (les charges locatives à savoir la taxe d'assainissement et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

La taxe d'assainissement est payée avec la facture d'eau, et en 2023 la redevance incitative sera réglée directement auprès du SMD3.

Mr le maire propose donc de supprimer la facturation de 20€ par mois pour les charges locatives.

Le conseil municipal valide cette suppression par 14 voix.

3) Demande de subvention pour un séjour scolaire - école élémentaire de Lalinde :

L'école élémentaire de LALINDE a fait une demande de subvention pour un séjour scolaire de 5 jours sur le thème de la découverte du milieu marin. Un enfant de la commune, scolarisé à LALINDE, fait parti des enfants amenés à participer à ce séjour.

Mr le maire précise que 33 CM2 et 29 CE1 sont concernés, que le budget s'élève à 242€ par enfants et que la demande de subvention s'adresse à toutes les communes d'origine des enfants scolarisés. Le montant de subvention souhaité par enfant est de 66€.

Des élus font état de leur gène à subventionner les activités scolaires de l'école élémentaire de LALINDE alors que cet enfant pourrait être scolarisé à FAUX. Jusqu'à présent les subventions demandées et validées concernaient les niveaux supérieurs absents de la commune. Un souci de ne pas pénaliser un enfant et sa famille est aussi exprimé.

Le conseil municipal valide la subvention de 66€ par 10 voix pour, 1contre et 3 abstentions.

4) Contingents incendie communaux - proposition de protocole de versement par échéance :

Le SDIS propose de mensualiser le paiement du contingent incendie qui est demandé chaque année aux communes. Pour FAUX il se monte à 20 409€ en 2023 contre 18 787€ en 2022. Jusqu'à présent cette somme était réglée en une seule fois en début d'année.

Il nous est proposé 11 versements de 1701€ et le dernier de 1698€

Le conseil municipal valide cet échéancier par 14 voix.

5) Adhésion de 7 communes supplémentaires de la CAB au SMAEP COTEAUX POURPRES et modification des statuts :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

- Par délibération en date du 14 décembre 2022, la CAB a sollicité le transfert de la compétence eau de 7 de ses communes (LA FORCE, PRIGONRIEUX, BOSSET, ST GEORGES DE BLANCANEIX, FRAISSE, ST PIERRE D'EYRAUD et GARDONNE) au SMAEP COTEAUX POURPRES.
- Le Comité Syndical du SMAEP COTEAUX POURPRES, lors de sa réunion du 22 décembre 2022 a donné une suite favorable à cette demande d'adhésion et de transfert de la compétence eau potable de 7 communes supplémentaires de la CAB. De plus le SMAEP COTEAUX POURPRES souhaite procéder à une modification statutaire relative à l'ajout des 7 communes supplémentaires de la CAB, la correction de la date de création du syndicat et la modification du siège.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque collectivité adhérente au SMAEP COTEAUX POURPRES, doit se prononcer sur l'adhésion et le transfert de compétence de 7 communes supplémentaires de la CAB au SMAEP COTEAUX POURPRES, et sur les modifications statutaires proposées.

Le conseil municipal par 14 voix :

- Décide d'accepter l'adhésion de 7 communes supplémentaires de la CAB au SMAEP COTEAUX POURPRES,
- Décide d'accepter la modification statutaire telle que présentée

6) Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune :

Suite à la visite de terrain du 12 janvier, il est proposé de ne maintenir que 39 candélabres en fonctionnement permanent pour la sécurisation de carrefours ainsi que les 5 place du foirail côté route.

Pour les autres, après l'allumage automatique en fonction de la luminosité, ils s'éteindront à 22H30 l'hiver et 23H30 l'été pour se rallumer à 6H avant une extinction automatique liée elle aussi à la luminosité ambiante.

Comme déjà validé, 2 candélabres seront définitivement supprimés et le changement des 33 autres prévus avec le SDE24 démarrera à LA MICALIE (8 à changer pour passer en LED).

Le conseil municipal valide ces propositions par 14 voix.

7) Demande de subvention Leader - « La Halle marchande » :

Suite au montant prévisionnel détaillé fourni par l'architecte, Mr le maire propose d'actualiser le plan de financement et de partager en 2 tranches le projet initial.

Le conseil municipal valide ces propositions par 14 voix.

8) Projet Construction d'un bâtiment de stockage communal et point de vente boulangerie pâtisserie :

L'architecte a fourni, l'estimatif détaillé des projets de :

- la halle pour un montant de 295 000 € HT (tranche ferme)
- annexe local de stockage pour un montant de 69 100 € HT
- point de vente boulangerie pâtisserie pour un montant de 130 700 € HT.

Les 3 projets sont en tranche ferme ce qui permet de réduire les frais d'architecte (propositions écrites de Mme AUROUX)

Une tranche optionnelle de 82000€ est prévue pour la fermeture amovible de la halle.

Un engagement écrit sera demandé au boulanger prêt à gérer le point de vente et la pâtisserie.

Le conseil municipal valide ces propositions par 14 voix.

9) Dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente :

En application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement, à hauteur de 25 % de celles de 2022, avant le vote du budget.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à mandater des dépenses dans le respect des 25 % par 14 voix.

10) Actualisation des plans de financement pour les demandes de subventions « Point de vente boulangerie et pâtisserie » :

Suite aux échanges avec les services de la sous-préfecture, les dossiers ont été déposés avec les plans de financement suivant :

Montant des travaux 130 700 € HT

Taux de la subvention ÉTAT (DETR)	30 %	(40 % prévus)	soit	39 210 € HT
Taux de la subvention RÉGION	30 %	(20 % prévus)	soit	39 210 € HT
Taux de la subvention CONSEIL DÉPARTEMENTAI	L 20 %		soit	26 140 € HT
Autofinancement	20 %		soit	26 140 € HT

Le conseil municipal valide l'actualisation des plans de financement par 14 voix

11) Actualisation des plans de financement pour les demandes de subventions « Éclairage public – « Modernisation éclairage public » :

Le calcul de la DETR s'applique sur le montant total des travaux, avant la participation de SDE24.

Montant des travaux 13 299.97 € HT Taux de la subvention DETR 30 % : 3 989,99 € HT SDE co-financeur 35 % 4 654.99 € HT

Autofinancement 35 %: 4 654.99 € HT

Le conseil municipal valide l'actualisation des plans de financement par 14 voix

INFORMATIONS DIVERSES

- éclairage bureau des infirmières : les infirmières doivent valider un emplacement pour la pose de l'éclairage du bureau.
- vente d'un terrain pour un groupe de kinésithérapeutes : un engagement écrit est demandé pour envisager l'achat, sous réserve du respect de la vocation « profession de santé » des bâtiments prévus. Le prix proposé de 10 € le m² convient pour les potentiels acheteurs.

Fin du conseil: 23H

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2023

Le vingt-deux février deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark

Absents représentés : FORMAGGIO Yolande, DEMBRI Kamel

Absente excusée : HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 18/01/2023 est validé par 14 voix.

Ordre du jour :

- 1) Renouvellement de la ligne de trésorerie Banque Postale,
- 2) Renouvellement de la ligne de trésorerie Crédit Agricole,
- 3) Indemnisation sinistre remboursement des frais expert judiciaire,
- 4) Bail et caution pôle médical,
- 5) Remise salon de coiffure pendant les travaux,
- 6) Convention fourrière SPA pour l'année 2023,
- 7) Adhésion AMR 24,
- 8) Réactualisation des modalités d'utilisation du matériel et des salles par les associations,

Informations diverses

1) Renouvellement de la ligne de trésorerie Banque Postale :

En 2022 les lignes de trésorerie, de 50 000€ chacune, n'ont pas été utilisées. Par mesure de sécurité Mr le maire propose de les renouveler pour 2023 pour tenir compte des investissements prévus (halle, local de stockage, local pâtisserie boulangerie). Elles permettent d'attendre sereinement les diverses subventions à percevoir qui arrivent avec un décalage par rapport au règlement des factures, et ce pour un coût maîtrisé. Ce décalage à heureusement tendance à diminuer.

Les taux ont augmenté pour 2023 :

La Banque Postale propose un taux de 3,518 % au 21 février (indice ESTR + marge de 1 ;12%) avec une commission de non utilisation de 0.18 % soit 90 € maximum sur l'année.

Le conseil municipal valide le renouvellement de la ligne de trésorerie de 50 000€ auprès de la Banque Postale par 14 voix.

2) Renouvellement de la ligne de trésorerie Crédit Agricole :

Le Crédit Agricole propose 3,245 % modifiable chaque mois avec une commission d'engagement de 300€.

Le conseil municipal valide le renouvellement de la ligne de trésorerie de 50 000€ auprès du CA par 14 voix.

3) Indemnisation sinistre remboursement des frais expert judiciaire :

Pour déterminer le niveau de dangerosité du bâtiment qui a subi un incendie rue de la poste et prendre les décisions nécessaires le Tribunal de Bordeaux a désigné un expert judiciaire venu sur place en même temps que les experts des parties (propriétaire, assureur). Le coût de son intervention, soit 1158,76, réglé par la commune est pris en charge par l'assurance.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à encaisser le chèque DE 1158,76 € de GROUPAMA par 14 voix ;

L'entreprise intervient à partir du 27 février, avec l'installation d'une grue, pour sécuriser le bâtiment et permettre la réouverture de la rue de la poste.

4) Bail et caution pôle médical :

Pour pouvoir établir le bail un ensemble de contrôles sont à réaliser, le diagnostic amiante est déjà fait,

Le diagnostic de performance énergétique sera réalisé le 2 mars pour 100€.

La signature se fera le 8 mars lors d'un rendez-vous pris chez le notaire d'ISSIGEAC, avec la fourniture par les infirmières et la mairie de toutes les pièces administratives requises.

Les 2 parties ont convenu d'un loyer mensuel de 400€.

L'eau, l'assainissement, l'électricité et le téléphone sont pris en charge par les locataires.

Une caution de 800€ est demandée.

Le type de bail, non encore défini, sera soit précaire (durée inférieure à 3 ans) ou classique renouvelable tous les 3 ans (bail 3-6-9)

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer le bail par 14 voix.

5) Remise salon de coiffure pendant les travaux :

Les travaux de réfection du sol ont duré 3 semaines. L'entreprise a respecté les durées prévues, néanmoins il reste quelques finitions mineures (seuil) à effectuer.

Le montant du loyer pour un mois est de 344.46 € TTC.

Mr le maire propose une remise de 3/4 du montant du loyer pour compenser la fermeture.

Il est proposé de faire la régularisation sur le loyer du mois de mars.

Le conseil municipal valide la remise proposée par 14 voix

6) Convention fourrière SPA pour l'année 2023 :

Les statuts de la SPA et la convention ont été revus pour permettre de préciser et clarifier divers points.

Le coût est de 0,90€ par habitant.

Un chenil a été créé sur la commune pour permettre de garder correctement un animal avant sa remise à la SPA.

Le conseil municipal autorise la signature de la convention 2023 avec la SPA par 14 voix.

7) Adhésion AMR 24:

Mr le maire propose de renouveler l'adhésion à l'AMR24 (Association des Maires Ruraux de la Dordogne) pour 100€ comprenant les abonnements à « Terres Infos » et « 36000 communes ». Il se félicite du travail effectué par cette association auprès de l'État, au bénéfice des petites communes.

Le conseil municipal valide le renouvellement de cette adhésion par 14 voix.

8) Réactualisation des modalités d'utilisation du matériel et des salles par les associations :

Mr le maire présente les propositions de la commission de la vie associative

ÉQUIPEMENTS	TARIFS	CAUTION
SALLES MUNICIPALES	Gratuité	200 €
SALLE DES FÊTES et BELVÉDÈRE	Cratuito	200 C
CHAPITEAUX	20€ par chapiteau	200 € par chapiteau
TABLES ET CHAISES	Gratuité	200 €
	Gratuite	(Caution demandée hors mise à disposition d'une salle
		ou d'un chapiteau)
PETIT MATÉRIEL		100 €
	Gratuité	(pour un ou plusieurs éléments demandés et caution demandée
		hors mise à disposition d'une salle ou d'un chapiteau)
BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES	Gratuité	Pas de caution
	Gratuite	(associé à une demande de salle, chapiteau ou petit matériel)

Le conseil municipal valide ces propositions par 14 voix.

INFORMATIONS DIVERSES

- ateliers compost avec le SMD3 : ateliers prévus le 19 AVRIL à 18h30 avec remise des composteurs pour ceux qui en ont commandé.
- webinaire : le 28 mars de 9h30 à 16h sur les risques liés aux cavités souterraines. Mr le maire propose aux élus intéressés de se manifester pour récupérer la procédure à suivre pour participer à ce webinaire.
- FF d'équitation : action poney école. La démarche est proposée aux personnes concernées Mme AGUESSE et GACHET-MORAND.
- <u>renouvellement du contrat des actions culturelles du Sud Bergeracois :</u> réunion de présentation le vendredi 3 mars à Eymet à 10H. Voir si Mr DEMBRI peut y aller sinon Mr DUMON ;
- courrier de l'UDM : suite aux dons de vêtements qui dépassent les besoins, une vente à petit prix aura lieu du 18 au 25 mars. L'UDM fait part du besoin de personnes pour installer les vêtements le 17 mars.

Fin du conseil : 22H15

INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
MAIRIE	9h30 – 12h00	9h30 – 12h00	9h30 – 12h00	
	14h00 – 17h30	14h00 – 17h30	14h00 – 17h30	
BIBLIOTHEQUE	16h30 - 18h00	16h00 - 18h00		10h00 - 12h00
AGENCE	9h30 – 12h00	9h30 – 12h00	9h30 – 12h00	
POSTALE	14h00 – 17h00	14h00 – 17h00	14h00 – 17h00	

LE PORT DU MASQUE N'EST PLUS OBLIGATOIRE CEPENDANT LES GESTES BARRIERES CONTINUENT DE S'APPLIQUER DES L'ENTRÉE DANS L'ENCEINTE DES LOCAUX

Stéphanie DARCQ tient une permanence à la Mairie de FAUX le jeudi matin sans rendez vous Vous pouvez la contacter au 05.53.02.06.13 (centre médico-social de Sigoulès-et-Flaugeac).

NOS HABITANTS



NAISSANCE

Enrick AGUERO, Charlotte CAZAUBON et leurs enfants ont accueilli Yonas Gabin AGUERO le 13 mars 2023

Toutes nos félicitations!



Décès

M RICHEBOURG Michel, décédé le 14 mars 2023, à Faux

Mme LOVATO Sylviane décédée le 20 mars 2023, à Faux

Toutes nos condoléances



NOUVEAUX HABITANTS

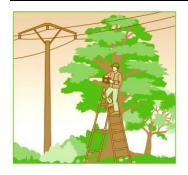
M et Mme DESAYE au Buth

Pour les nouveaux résidents

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettrons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...)

INFORMATION IMPORTANTE

TRAVAUX ELAGAGE LIGNES HAUTE TENSION



Afin d'assurer le bon fonctionnement des lignes haute tension mais également la sécurité des personnes aux abords de ces ouvrages, des travaux d'élagage et d'abattage vont être entrepris prochainement sur la commune. Ces travaux débuteront le 9 mars et jusqu'au 30 juin.

Merci de votre compréhension.

TAXE D'HABITATION: OBLIGATION DECLARATIVE POUR LES PROPRIETAIRES

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023 pour tous les propriétaires. Les <u>taxes</u> d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants sont maintenues.

Les propriétaires ont désormais une nouvelle obligation déclarative à effectuer :

Vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il faut vérifier et vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger.

Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part. La déclaration doit être faite le 30 juin 2023 au plus tard, sur le site www.impots.gouv.fr dans l'onglet « Biens immobiliers »

PREVENIR LES FEUX

<u>Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre</u> sécurité face aux feux de forêt et de végétation

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions. Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie. Le débroussaillement vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillement, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr, où vous trouverez toutes les informations utiles.



votre préfecture ou sur feux-foret.gouv.fr

12

AGENDA 30





DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANETE!

« La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement. »

Le truc du mois

Protégeons nos abeilles – Semons des graines de plantes mellifères, sans modération !!!!



Pour sauvegarder les abeilles et par là même, la biodiversité!!!

C'est le printemps ! Semer sur de petites zones, dans vos jardins ou sur le bord de vos allées, des graines de plantes mellifères pour attirer et aider les abeilles.

Quelle joie que ce bourdonnement, vos fruitiers en seront plus contents, vos enfants trouveront ça chouette !!!



C'est le printemps! Les légumes nouveaux arrivent au potager ou sur les étals ...

Consommez les légumes de saison! C'est moins chers et plus gouteux!!!



Concours maisons fleuries



Dans le programme de notre Agenda 30, le comité de pilotage a décidé d'une action « Fleurissement du Village de Faux »

Cette action a commencé par des réunions avec le Pôle paysage du Conseil départemental, qui dans un premier temps nous a apporté conseils et établi un état des lieux.

Pour notre action entreprise avec les agents techniques, la commune de Faux a obtenu la mention spéciale « Faux – prix de l'énergie

verte » Ce prix a été remis dans le cadre des villes et villages fleuris « Fleurir le Périgord au Naturel », mardi 4 avril 2023 à Trélissac.



Pour aller plus loin et en perspective d'une labellisation « Villes et Villages fleuris » à l'horizon 2024, Nous souhaitons associer les habitants, pour un village plus agréable à vivre, et créer du lien par une coopération et association de tous.

Nous vous proposons donc un concours « Maisons et jardins fleuris ». Vous pourrez vous inscrire pour participer à cette action jusqu'au 21 juin 2023, jour de l'Eté....

Les prix seront remis le jour de la fête du 15 août.

Vous trouverez l'affiche, accompagnée du questionnaire à retourner en mairie, à la fin de ce bulletin.



Allez tous au Jardin, à vos binettes, Libre cours à votre imagination....

RÉDUISONS NOS DÉCHETS grâce au compostage!



Atelier compostage suivi d'une vente de composteur

Mercredi 19 avril 18h30 à salle du conseil

Inscription /réservation obligatoires à la mairie

* Prix indiqués applicables au 1er janvier 2022 tenant compte de la participation financière du SMD3.



INFORMATIONS DIVERSES

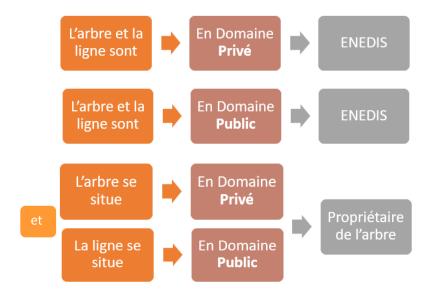
ELAGAGE PROCHE DES LIGNES ELECTRIQUES

La présence de branches à proximité des lignes électriques peut devenir dangereuse dans certaines circonstances, provoquer des chutes de câbles et entrainer des coupures d'électricité.

Droit et obligation du propriétaire :

Le propriétaire doit veiller aux distances de plantation sous et à côté des lignes électriques. Il doit laisser l'accès à la zone d'élagage. En cas de chute d'arbre sur une ligne électrique, le propriétaire ou le locataire (en tant que gardien de l'arbre) est responsable des dommages causés à la ligne.

La prise en charge de l'élagage à proximité des lignes électriques :



Pour des raisons de sécurité et avant d'engager tous travaux, le propriétaire doit contacter le service d'Enedis en envoyant une Déclaration d'intervention de commencer des travaux (DICT) à :

ENEDIS Instruction des DT DICT 4 rue Isaac Newton 33705 MERIGNAC - tel: 05 57 92 77 77

SUIVI DE REPRODUCTION DE L'OEDICNEME CRIARD

L'œdicnème criard est un oiseau terrestre typique des paysages agricoles.

C'est une espèce protégée, rare et localisée.

Pas d'inquiétude donc si vous apercevez un véhicule Duster noir, entre le mois de Mars et le mois d'Aout sur le plateau Faux-Issigeac.

L'équipe LPO, munie de jumelles sera sur le terrain pour pouvoir les détecter.



HISTOLOGUE: Dispositif de recensement de « mal logement »

C'est une plateforme de service public qui lutte contre le mal logement.

Pour toutes informations rendez-vous sur le site : https://histologue.beta.gouv.fr

Ou par téléphone : 0806 706 806

MISSION JOB D'ÉTÉ

La Communauté de Communes Portes Sud Périgord propose une réunion d'information sur le droit du travail et des conseils utiles pour les jeunes, de 16 à 25 ans !

> Rdv le mercredi 12 avril de 14h00 à 16h00 PIJ, 23 avenue de la Bastide 24500 EYMET



QUESTIONNAIRE HABITUDES ALIMENTAIRES

Le Grand Bergeracois a confié à la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, une étude qui permet de définir les productions agricoles nécessaires pour le régime alimentaire de demain et pour gagner en autonomie alimentaire.

Pour cela, un questionnaire rapide est à disposition pour connaître les attentes et les habitudes des consommateurs.

Si vous souhaitez répondre à ce questionnaire, il est disponible sur le site : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAlpQLSehFpcsrJi46YOKMb9WAc0AAjPVK5tq4GsMwS5R1a8625QA9g/viewform?usp=pp_url

A LA RECHERCHE DE PELOTE ...

L'école de Faux est à la recherche de pelotes de laine inutilisées, pour des activités créatives. Si vous en avez, merci de leur faire parvenir.



FRANCE RENOV'

France Rénov' est le service public, gratuit et indépendant pour l'information, le conseil et l'accompagnement, dédié à la rénovation de l'habitat.

Accessible à tous la plateforme vous aide à concevoir votre projet de rénovation, vous permet de mobiliser les aides financières auxquelles vous avez droit et vous oriente vers les professionnels compétents.

Pour toute information :
france-renov.gouv.fr
05.53.09.89.89



RAPPEL: BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est interdit du 1^{er} mars 2023 jusqu'au 30 septembre 2023

Le dépôt de déchets verts en déchèterie durant cette période reste possible!

Prenez garde à l'endroit que vous choisissez pour brûler vos déchets verts : éloignez-vous des bois, des lignes électriques, évitez la proximité de déchets

ménagers et encombrants, ayez à proximité du matériel permettant d'éviter des dégâts (tuyaux, réserve d'eau, extincteur...). Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.

Rappel aux professionnels des espaces verts/paysagisme : interdiction

ENGAGEMENTS DU DECLARANT

Le déclarant s'engage à respecter les dispositions figurant à l'article 3 de l'arrêté préfectoral pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt :

Seuls les propriétaires des terrains (particuliers, exploitants agricoles, propriétaires forestiers...) et leurs ayant-droit dûment mandatés (locataires, fermiers...) sont autorisés à pratiquer les brûlages de déchets verts. Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.

Extrait de l'imprimé de déclaration de brûlage de déchets verts.

Réf. : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001

HORAIRES DE TONTE et utilisation de petit matériel de jardinage, travaux, etc...



Valable toute l'année :

lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE







HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi		16h30 à 18h00
Mercredi		16 h à 18 h
Samedi	10 h à 12 h	

LA VIE ASSOCIATIVE

Liste des contacts des associations de la commune

- * A.A.M.: Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * ABT: M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- * AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) : Mme CHAUVEAU Angelina 06.86.65.61.95
- * A VOS SAVONS: M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * LES BOULISTES DE FAUX : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 06.12.85.63.09
- * 2CV EN FAUX 'LIES: M. MARCOMINI Éric 05.53.24.29.09
- * COMÉDIES COCASSES: Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- * COMITÉ DES FÊTES : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * COOPÉRATIVE SCOLAIRE : Mme GACHET Claire
- * CRÉATION ET LOISIRS: Mme DUMON Juliette: 07.61.00.77.26
- * CYCLO CLUB FAUX FURIEUX: M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * FOOTBALL CLUB DE FAUX: M. FONTAYNE Olivier: 05.53.24.30.60 fcfaux.footeo.com
- * L'ÉTRIER DES BASTIDES : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * LE TEMPS DES LOISIRS (Générations en mouvement) : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
15 avril	- Théâtre	Comédie cocasse
29 avril	- Concours de pétanque nocturne	Les Boulistes de FAUX
1 ^{er} mai	- Omelette à l'aillet	Le Comité des fêtes
6 mai	- Théâtre	Comédie cocasse
11 juin	- Marché de l'Artisanat et des métiers d'arts	Le Comité des fêtes
17 juin	- Concours de pétanque nocturne	Les Boulistes de FAUX
17 juin	- Fête de Création et loisirs	Création et Loisirs
1 ^{er} Juillet	- Concert en l'église	Chœur en B
14 juillet	- Repas du 14 juillet	Les Boulistes de FAUX
14 août	- Concours de pétanque en nocturne	Le Comité des fêtes
15 août	- Fête votive	Le Comité des fêtes
26 août	- Concours de pétanque	Les Boulistes de FAUX
16 Septembre	- Concert VOX VESUNNA	Le Comité des fêtes
7 octobre	- Repas de fin de saison	Les Boulistes de FAUX
2 décembre	- Concert à l'église	Le Comité des fêtes

Les dates ci-dessus sont programmées sous toute réserve de modification en vigueur à la date des manifestations.

RETOUR SUR LES ÉVÈNEMENTS PASSÉS



Retour cette année du Carnaval!



Le samedi 25 février, les enfants ont porté leur plus beau costume : Princesses, Super héros et autres, ont défilé dans la commune, accompagnés d'un beau soleil. Après cette petite parade, un petit goûter était proposé.

Merci à l'APE pour cette après-midi où les enfants se sont bien amusés. Et merci au Trèfle Gardonnais qui avec leur joie, ont apporté un air musical qui a réchauffé.





Exposition Gréations et Loisirs

L'exposition de l'association Création et Loisirs, de peintures et exposants associés, s'est tenue à la salle des fêtes les 4 et 5 mars.

Le thème était : " venir à Faux".



164 visiteurs, précisément, nous ont honorés de leur présence et ont fait de ce week-end un moment lumineux dans la grisaille des jours.

Les peintres de l'asso se sont relayés, pour accueillir chacun avec boissons et pâtisseries, rires et bonne humeur. C'était la première fois que nous l'organisions sur 2 jours. Rendez-vous est pris pour renouveler l'expérience l'année prochaine.

Et merci à vous tous, d'être présents pour faire vivre l'asso.













Les enfants habitant à Faux, bénéficieront d'une réduction de 10€ !

Le MULTISPORT TOUR

pour les 6-8ans et les 8-12ans

Viens découvrir de nouveaux sports individuels ou collectifs entre copains !!!

VENDREDI 21 AVRIL 2023

De 9h à 17h à FAUX

City stade et stade de foot

(exemples d'activités: orientation, tir à l'arc, crosse québécoise, tchoukball, hockey, palets, molkky, pétanque, jeux de plateaux, disc golf...)

> Pique-nique ou repas à prévoir



Nous gardons vos enfants sur toute la journée

Tarif: 20€

En partenariat avec la commune de Faux

« 1 Goûter offert »

Fiche d'inscription à compléter et renvoyer avant le 8 avril







INSCRIPTIONS auprès de Fabien au 06 85 73 53 12 slscp24@gmail.com

sports et loisirs services conseils et prestations

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

SAMEDI 29 AVRIL 2023

Concours nocturne

A partir de 19h

Place du Foirail à FAUX

Pétanque en doublette



Engagement : 10 € par équipe Renseignements : 06 12 85 63 09

Nombreux lots: jambon, apéritifs...

Venez nombreux!

Organisation : Les Boulistes de Faux

FAUX

Lundi 1^{er} MAI 2023

9H

Marche - rendez-vous 8h30 place du Foirail

Café offert

12H

« OMELETTE A L'AILLET »

1 Apéritif Charcuterie Omelette à l'Aillet Salade verte Fromage, pain 1 boisson (vin/jus de fruit) Dessert - Café

15€ /adulte **7€** /enfant jusqu'à 10 ans

Uniquement sur **RESERVATION** entre le 10 et le 23 avril 2023 : 06 24 40 10 55 07 85 35 13 92 06 59 87 84 91





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

INSCRIPTIONS SCOLAIRES



Peuvent être admis les enfants nés en 2020 qui auront atteint l'âge de 3 ans avant la fin de l'année civile (31/12/2023).

L'inscription s'effectue dans un premier temps auprès de la mairie de la commune dans laquelle se situe votre école de rattachement. Se munir du livret de famille, du carnet de vaccinations ou du carnet de santé, et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (titre de propriété, avis d'imposition, quittance de loyer, facture de gaz - électricité - téléphone, attestation d'assurance du logement). Pour les enfants inscrits précédemment dans une autre école, il est impératif de fournir un certificat de radiation.

L'école de rattachement s'apprécie en fonction de votre lieu de résidence et du niveau scolaire de votre enfant, selon les règles suivantes :

- L'accueil des élèves originaires des communes de FAUX, CONNE DE LABARDE, MONMADALES, SAINT AUBIN DE LANQUAIS, SAINT CERNIN DE LABARDE et scolarisés en école maternelle ou en école élémentaire s'effectue à l'école publique de Faux. L'inscription se fera donc à la mairie de Faux.
- Dans tous les autres cas, l'accueil des élèves s'effectue à l'école publique d'Issigeac, et l'inscription se fera donc à la mairie d'Issigeac.

Si vous optez pour un choix différent, il vous faudra faire par écrit une demande motivée de dérogation, et l'adresser à la Communauté de communes Portes Sud Périgord (23, avenue de la Bastide - 24500 Eymet ou par courriel : cc.portesudperigord@orange.fr). Votre demande sera examinée par une commission d'inscription dans les plus brefs délais.

Sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie concernée, la directrice ou le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant. Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous.

Ecole de Faux : 05 53 24 32 17 Ecole d'Issigeac : 05 53 58 70 71

Nous rappelons que l'instruction est obligatoire à partir de trois ans. Si des familles font le choix de l'Instruction dans la famille, il est de leur ressort de se rapprocher de leur mairie ainsi que de contacter la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Dordogne.

Du fait des prévisions d'effectifs élevés pour la classe de petite et moyenne section de l'école d'Issigeac pour la prochaine rentrée, le Conseil d'école, lors de sa réunion du 18 mars 2021, a pris la décision à titre exceptionnel de ne pas accepter d'inscriptions d'enfants de niveau Toute Petite Section (enfants nés en 2019).

Afin de faciliter l'organisation de la rentrée scolaire, il est souhaitable que les inscriptions soient effectuées avant le 15 juin 2021.

La campagne d'inscription pour les transports scolaires 2023-2024 débutera début juin 2023.



ESPACE FRANCE SERVICES

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services. Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac.

franceservices.eymet@gmail.com

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr



















- EYMET - Pôle des services publics : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET

Tel: 05 54 22 00 06

Horaires: du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

-- ISSIGEAC - Maison des services : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC

Tel: 05 35 02 00 12

Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Le registre de concertation est consultable en Mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels. Il est également consultable à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, ainsi que son site internet www.ccpsp24.fr

Vous pouvez encore déposer vos demandes particulières et demandes de changement de destination auprès des services de la Mairie ou de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

Pour cela, remplissez une fiche contact (et une fiche changement de destination au besoin) et annexez tout document que vous jugez utile à votre demande, ainsi que plan de situation et plan de parcelle.

Ces fiches sont disponibles sur le site de la communauté de communes ou en mairie.

SPANC

Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par

Le technicien du SPANC, Manuel MAIGNIEZ est à votre service pour

te technicien du 3174146, Mandel Milatrille est à votre service pour



tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr

SMD3 (Ordures ménagères)

Horaires des déchèteries les plus proches du Bergeracois							
	Périodes d'ouverture	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BERGERAC R. Denis Papin 05.53.57.70.66	HIVER: 01/09 au 30/06	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 - 12h30 13h30 - 18h00	8h30 - 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00
ISSIGEAC La Grangette Rte de Villeréal 05.53.73.34.46	HIVER : 01/09 au 30/06	14h00 - 17h45	FERME	14h00 - 17h45	FERME	14h00 - 17h45	9h00 -12h00 14h – 17h45

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière.

PERMANENCES SOLIHA

L'opération OPAH-RR est terminée depuis le 31 août 2021.

Cependant, les permanences avec l'organisme SOLIHA reprennent dès février 2022 sur rendez-vous :

- A EYMET, le 4^{ème} jeudi de chaque mois 23 avenue de la bastide (CCPSP);
- A ISSIGEAC, le 2nd jeudi de chaque mois 7 chemin des écoliers (CCPSP).

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20



PERMANENCES DES ORGANISMES

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Stéphanie DARCQ (de la Direction

Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège: CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

Présences:

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45

M.S.A.

sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66 31, place Gambetta BERGERAC

Assistante sociale MSA: Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...) 05.53.22.57.94

Une seule adresse: 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

Permanence avec Nathalie Phellipeau dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h00

<u>S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois</u> (Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00 2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00 / 3646

<u>ANAH</u>: Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00. Anah.cd24@dordogne.fr - 05.53.45.80

CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires)

2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC 3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine: 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés) sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h - 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC. ② 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanences de J.-M. TRICHET:

- à la mairie d'Issigeac le 13 avril de 10h à 12h
- à la mairie d'Eymet le 13 avril de 14h à 17h
- à la mairie d'Issigeac le 11 mai de 10h à 12h
- à la mairie d'Eymet le 11 mai de 14h à 17h

Prendre RDV auprès du secrétariat Au 05.53.58.70.32

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13h30 h à 16h30, - 16 rue du petit Sol à BERGERAC.



05.53.73.24.77

SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIERS (SDIF)

(taxe foncière, plan cadastrale, imprimé H1, relevé de propriété)

Accueil uniquement sur rendez-vous

Prise de rdv:

- par tel le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45 au 05.53.63.67.92
- par mail sdif.dordogne@dgfip.finances.gouv.fr
- Ou sur le site www.impots.gouv.fr (espace particulier / rubrique contact)

Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

CHATELET Nicolas NC Multi-services -

538 Route de Beaumont - 06.46.16.33.79 - nchatelet@me.com

DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71

GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) – 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – rg24@live.fr

LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) –

134 Route de La Robertie - 05.53.24.32.58

LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) –

167 rue Paul Abadie - 06 26 48 73 56

MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) -

La Micalie - 06 88 89 30 61

MARSAL Éric (Peinture, Vitrerie) –

1577 Route de Lajasse - 05.53.63.21.10

MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) –

135 Route Les Grèzes-06.22.14.32.34

PIGEARD René (Multi-Services) - Petits travaux de jardinage -

200 Route des Galis - 06.18.69.15.14

SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains –

Carrelage - Plomberie-Sanitaire-Chauffage) -

120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 - 06.84.98.47.37

SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) -

449 Route de Bergerac - 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46

VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) –

17 Rue Albert Guillaume - 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE

(Centre Equestre, Poney-Club, Camping) -

Adresse physique : 642 Route de Lanquais — Adresse postale :

794 Route de Languais - 05.53.24.32.57

ALEXIS Franky SEXY SUSHI STREET FOOD -

67 Chemin Thalamy - 07.54.36.49.89

BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) –

242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21

BRETOU Daniel (Gîte rural) –

17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45

CHARNAILS - Charlotte CAZAUBON (prothésiste ongulaire) -

A domicile ou sur place – 229 route de Bergerac –

06 68 18 18 67 - charnail1984@gmail.com

CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON Salon de coiffure -

56 Rue Paul Abadie - 05.53.27.24.54

DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour -

146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 www.chateauletour.fr

DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) –

1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03 gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com

GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile

et agricole, équipements divers) -

47 Chemin de La Cabane - 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64

KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) -

Les Grèzes - 07.77.32.21.96

KIRTZ Stéphane « Le Hom'Burger » (commerce ambulant -

restauration rapide) –

392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15

LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et

bovins, vente à la Ferme) –

1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91

LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules)

264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13

LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme)

« Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97

PETIT Meggane « Meg Institut » Esthétique à domicile –

886 Route de Beaumont - 06.37.44.90.61

VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) –

17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

VIVAL - Alimentation - Bar-Tabac - Presse régionale -

Christophe MARGUIER -

159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

ASSISTANTE MATERNELLE

MAHIEU Brigitte -

52 Rue Neuve - 06.24.40.10.55 - 05.47.77.26.70

CABINET INFIRMIER - Permanence tous les matins hors

dimanche (uniquement sur RDV)

Françoise CHARRIER - Delphine POLET - Gwenaëlle ARNAL -

Julie DOITTEAU-POZZER -

23 rue de la Poste – 06.88.20.28.57

KINÉSITHÉRAPEUTE – Séances de méditation – Cours de

Gymnastique adaptée

Annie AMMETER -

894 Route d'Issigeac - 06.07.63.18.95

BIEN-ÊTRE

NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE :

Améliah RUSCON - 06.76.04.60.74

COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO:

Guylaine DARIN - 06.81.41.60.62

GÉOBIOLOGUE - LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX :

Raymond AMMETER - 06.72.84.20.77

HERBORISTE – SOINS & BIEN-ÊTRE :

Elsa RISCHMANN - 06.61.35.43.65

PAHARMACIE DE GARDE





Site: www.3237.fr

Application
Le Pharmacien

Memento des numéros utiles







GENDARMERIE D'ISSIGEAC Permanence : Lundi – Mardi – Mercredi De 8h30 – 12h00	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.24.32.40
BIBLIOTHÈQUE DE FAUX bibliothequefaux24@gmail.com	05.53.22.91.55
LA POSTE à ISSIGEAC	
(Guichet)	3631
(Distribution)	05.53.22.70.29
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD	
Accueil	05.53.22.57.94
ÉCOLE d'ISSIGEAC	05.53.58.70.71
ÉCOLE de FAUX	05.53.24.32.17
SPANC (Assainissement Non Collectif)	07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET – amad.sb@orange.fr	05.53.74.26.25
CIAS (centre intercommunal d'action sociale) – EYMET (standard, demander le CIAS)	05.53.22.57.94
OFFICE du TOURISME	
-d'ISSIGEAC	05.53.58.79.62
-d'EYMET	05.53.23.74.95
DÉCHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – Issigeac et Faux	05.53.61.76.74
	06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIE ISSIGEAC	05.53.58.60.64
PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)	3237 ou 3237.fr
CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)	i
Dr LAGORCE (généraliste)	05.53.58.71.33
Dr FERRER (généraliste)	05.53.58.27.86
Dr BENOIST (dentiste)	05.53.63.00.27
	:

INFIRMIÈRES à FAUX Mmes F. CHARRIER, D. POLET, G. ARNAL, et J. DOITTEAU-POZZER	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES)	
- C. AGBODJAN et K. BARREAU (ISSIGEAC)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83
- N. DECLE, L. MOUTOU, S. DUBOIS	
(BOUNIAGUES)	06.64.89.85.44
- L. BLOT (BOUNIAGUES)	06.10.71.00.34
KINÉSITHÉRAPEUTES	
A. AMMETER (FAUX)	06.07.63.18.95
S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC)	05.53.24.12.37
A. et C. COZMA (BOUNIAGUES)	06.19.50.55.10
	05.24.10.56.20
OSTÉOPATHES	
Mme. DHELIAS	06.72.65.41.21
Mr CHAPUIS (ISSIGEAC)	06.62.95.65.26
Mme CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	
PÉDICURE PODOLOGUE	
C. ROUBY et N. EL WAHIDI (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
F. CORREIA	06.37.42.17.99
LUXOPUNCTURE	
M. ADELAÏDE (BOUNIAGUES)	05.53.88.85.83
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	09.71.00.84.24
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
Paroisse St-Martin des Vignes (Abbé Fabre)	05.53.23.82.10
https://eymet-paroisse.jimdo.com	

Les Messes

Messes le dimanche matin 9h30 à Issigeac et à 11h15 à Eymet

